ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Nombre de postes pour l'occitan-langue d'oc à la session 2018 à l'agrégation

Question écrite n° 2808

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le nombre de postes pour l'occitan-langue d'oc à la session 2018 dans le cadre de l'agrégation langues de France. Les enseignants d'occitan, du public pour l'essentiel, ont accueilli avec faveur, l'annonce de la création d'une agrégation de langues de France par arrêté en date du 15 mars 2017. La première session, en 2018, sera ouverte pour le breton, le corse et l'occitan-langue d'oc. La création d'une agrégation était en effet une revendication ancienne des enseignants, en particulier pour les professeurs certifiés d'occitan-langue d'oc. Cette agrégation signifie une possibilité de promotion et de reconnaissance ouverte à cette discipline. Il se pose désormais le problème du nombre de postes qui sera accordé pour la session 2018. D'ores et déjà, de très nombreux enseignants sont inscrits au concours. Des formations ont été ouvertes à une préparation très exigeante dans deux universités (Toulouse et Montpellier) dans laquelle de nombreux candidats de l'ensemble des 8 académies du domaine d'oc se sont déjà engagés. L'attente est donc très forte. Par ailleurs, l'aire de la langue d'oc recouvre 32 départements, et ce que révèlent les chiffres du nombre de certifiés actuels, c'est un taux d'encadrement très inférieur à celui dont bénéficient les autres langues : entre 2002 et 2012, le nombre moyen de professeurs recrutés par département des aires concernées était de 38 pour le basque, de 19, 5 pour le corse, de 19 pour le catalan, de 8,5 pour le breton, et de 2,3 pour l'occitan. Il convient donc de tenir compte dans l'attribution des postes de l'ampleur du domaine de la langue d'oc, au moins au niveau, jugé cependant très insuffisant par les enseignants, où elle est prise en compte pour le CAPES (6 postes en occitan actuellement). Outre le nombre de postes attribués, les enseignants souhaitent que le concours d'agrégation soit bien ouvert chaque année pour l'occitan. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions afin que le recrutement d'agrégés d'occitan-langue d'oc s'organise chaque année et propose un nombre de postes à la hauteur de la dimension démographique et de l'importance de l'occitan, une de ces langues de France qui sont partie intégrante du patrimoine national, et au-delà.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale est attaché à la préservation et à la transmission des diverses formes du patrimoine linguistique et culturel des régions françaises. Dans ce cadre, la situation de l'enseignement des langues régionales fait l'objet de la plus grande attention dans les académies et territoires concernés, et tout particulièrement l'occitan-langue d'oc qui constitue la première langue régionale enseignée dans le système scolaire français en termes de nombres d'élèves (environ 66 300 élèves durant l'année 2016-2017). Le ministère de l'éducation nationale s'est clairement engagé à poursuivre cette politique en signant le 26 janvier 2017 une convention pour le développement et la structuration de l'enseignement contribuant à la transmission de l'occitan avec les régions de la Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et l'Office public de la Langue Occitane. L'occitan-langue d'oc a ainsi fait partie des trois langues régionales retenues pour la première session de l'agrégation externe de langues de France en 2018. Il s'agit là d'une reconnaissance symbolique importante et d'un moyen de dynamiser la formation et le recrutement de professeurs hautement qualifiés pour dispenser les enseignements de langues et cultures régionales. En ce qui concerne le volume de postes offerts pour cette session 2018 à l'agrégation externe d'occitan-langue d'oc, il convient de rappeler que la politique de recrutement des enseignants du second degré public fait l'objet d'une évaluation prévisionnelle chaque année. Il s'agit de

déterminer le calibrage du nombre de postes offerts au recrutement pour les différents concours entre chaque discipline en fonction de plusieurs indicateurs (notamment le volume global de postes offerts, les prévisions de départ dans la discipline, la présence de sureffectifs disciplinaires, l'évolution des heures d'enseignement, les demandes des académies pour chaque discipline, l'évolution du nombre d'élèves…). En octobre 2017, l'occitan-langue d'oc rassemble un peu plus de 130 enseignants (en ETP). Cet enseignement connaît des sureffectifs depuis plusieurs années (en octobre 2017, 12 ETP soit 2,1 % du sureffectif total, constaté pour l'ensemble des disciplines alors que le poids disciplinaire de l'occitan-langue d'oc est de 0,04 %). Au regard de ces éléments, il ne paraissait pas pertinent d'accroître davantage les volumes de recrutement dans cette discipline. De plus, à la session 2017, pour 6 postes ouverts au CAPES, seuls 12 candidats se sont présentés. Par ailleurs, alors que la demande académique est inférieure aux apports (stagiaires et titulaires), il a été arbitré d'ouvrir, pour la session 2018, un poste en agrégation externe et quatre postes en CAPES externe. La situation de l'occitan-langue d'oc fera l'objet d'une nouvelle évaluation pour la session 2019 des concours qui va s'ouvrir.

Données clés

Auteur : M. Joël Giraud
Circonscription : Hautes-Alpes (2e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2808
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 avril 2018
Question publiée au JO le : 14 novembre 2017, page 5495
Réponse publiée au JO le : 8 mai 2018, page 3905